# Fe-EDTA 13 %

FDS = Fiche de Données de Sécurité

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et à son amendement Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission : 30/11/2015 Date de révision : 14/01/2021 Remplace la version du : 30/11/2015 Version : 2.0

## RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

| | |
|---|---|
| Forme du produit | : Substance |
| Nom commercial | : Fe-EDTA 13 % |
| Nom IUPAC | : [[N,N'-éthylènebis[N-(carboxyméthyl)glycinato]](4-)-N,N',O,O',ON,ON']ferrate(1-) de potassium |
| N° CE | : 259-411-0 |
| N° CAS | : 54959-35-2 |
| N° d'enregistrement REACH | : 01-2120085738-40 |
| Code produit | : 100.132.000 |
| Formule | : C10H12FeKN2O8 |

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

| | |
|---|---|
| Catégorie d'usage principal | : Usage industriel, Usage professionnel |
| Utilisation de la substance/du mélange | : Engrais |

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Aucune information complémentaire disponible

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distribué par : AGRINUTRIMENT
1 allée avalon
91000 ; Evry / mail : contact@agrinutriment.fr Tel . : +33 623315642
Site internet: www.agrinutriment.fr

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

| | |
|---|---|
| Numéro d'urgence | Centre Antipoison (ORFILA – France) :<br>+33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 – 7j/7) |

## RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Non classé

**Effets physico-chimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement**

À notre connaissance, ce produit ne présente aucun risque particulier, à condition d'être manipulé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008.
Aucun étiquetage applicable

### 2.3. Autres dangers

Aucune information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les ingrédients

### 3.1. Substances

| | |
|---|---|
| Type de substance | : Monoconstituant |

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |
|---|---|---|---|
| EDTA ferrique potassique | N° CAS : 54959-35-2 N° CE : 259-411-0 N° REACH : 01-2120085738-40 | 100 | Non classé |

### 3.2. Mélanges

Non applicable

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers secours général : Vérifier les fonctions vitales. Inconscient : maintenir les voies respiratoires et la respiration

Victime consciente avec respiration difficile : en position semi-assise. Victime en état de choc : sur le dos, jambes légèrement surélevées. Vomissements : prévenir l'asphyxie/la pneumonie par aspiration. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime (ne pas réchauffer). Surveiller la victime. Apporter une aide psychologique. Garder la victime calme, éviter l'effort physique. Selon l'état de la victime : médecin/hôpital.

Premiers secours après inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour respirer. Transporter la victime à l'air frais. En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers secours après contact avec la peau : Rincer à l'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers secours après contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau en maintenant les paupières bien ouvertes. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste. Rincer les yeux à l'eau par précaution.

Premiers secours après ingestion : Boire deux verres d'eau. Ne rien donner à boire à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. Transporter à l'air frais. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Ne devrait pas présenter de danger significatif dans les conditions normales d'utilisation prévues.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Rendre les agents extincteurs respectueux de l'environnement. Pulvérisation d'eau. Poudre sèche. Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : Non inflammable.

Risque d'explosion : Non applicable.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : En cas de combustion : dégagement de gaz/vapeurs nocifs/irritants. Oxydes d'azote.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution en cas d'incendie : Exposition au feu/à la chaleur : rester au vent. Exposition au feu/à la chaleur : envisager l'évacuation. Exposition au feu/à la chaleur : faire fermer les portes et fenêtres du voisinage.

Instructions de lutte contre l'incendie : Faire preuve de prudence lors de la lutte contre tout incendie chimique. Diluer les gaz toxiques avec un jet d'eau. Utiliser l'eau avec modération et, si possible, la recueillir ou la contenir.

Protection lors de la lutte contre l'incendie : Les pompiers doivent porter des vêtements adaptés et un appareil respiratoire autonome (ARA) couvrant entièrement le visage sous pression. Les vêtements pour pompiers (y compris les casques, les bottes de protection et les gants) conformes à la réglementation européenne EN 469, offrent un niveau de protection de base en cas d'incident avec des produits chimiques. Ne tentez aucune action sans équipement de protection approprié. Appareil respiratoire autonome. Vêtements de protection complets.

## SECTION 6 : Mesures en cas de déversement

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation du produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Assurer une ventilation adéquate.

#### 6.1.1. Pour le personnel non urgentiste

Équipement de protection : Porter des vêtements de protection appropriés. Concernant l'équipement de protection individuelle à utiliser, voir la section 8.

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Dégager la zone de danger. Avertir la police et les pompiers dès que possible.

Mesures en cas de dégagement de poussière : Production de poussière : faire fermer les portes et les fenêtres du voisinage. En cas de production de poussière : se tenir au vent.

#### 6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection : Ne tentez aucune action sans équipement de protection approprié. Pour plus d'informations, se référer à la section 8 : « Contrôles de l'exposition/protection individuelle ».

### 6.2. Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter le déversement accidentel de produits dans les égouts et les cours d'eau en raison de la rupture de conteneurs ou de systèmes de transfert.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Arrêter la fuite si cela peut se faire sans danger. Abattre/diluer le nuage de poussière avec un jet d'eau. Ramasser à la pelle ou balayer et placer dans un récipient fermé pour élimination.

Méthodes de nettoyage : Récupérer le produit mécaniquement. Recueillir tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et les éliminer conformément à la législation locale. Laver les résidus avec beaucoup d'eau. Laver les vêtements et l'équipement après manipulation. Ne pas rejeter dans les égouts ou les rivières.

Autres informations : Éliminer les matériaux ou les résidus solides dans un site autorisé.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Concernant l'équipement de protection individuelle à utiliser, voir le point 8. Concernant l'élimination après nettoyage, voir le point 13. Pour plus d'informations, se référer à la section 13.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions de manipulation sûre

Précautions pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuelle. Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8). Éviter la formation de poussière. Éviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les poussières.

Mesures d'hygiène : Toujours se laver les mains après avoir manipulé le produit. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

Température de stockage : -5 – 30 °C

Informations sur le stockage mixte : Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Zone de stockage : Stocker dans un endroit sec et bien ventilé.

Règles spéciales concernant l'emballage : fermeture. sec. correctement étiqueté. respecter les exigences légales.

Matériaux d'emballage : plastiques. papier avec doublure intérieure en plastique.

### 7.3. Utilisations finales spécifiques

Engrais.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Aucune information supplémentaire disponible

#### 8.1.2. Procédures de surveillance recommandées

Aucune information supplémentaire disponible

#### 8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Aucune information supplémentaire disponible

#### 8.1.4. DNEL et PNEC

| Fe-EDTA 13% (54959-35-2) | |
|---|---|
| **DNEL/DMEL (Travailleurs)** | |
| Effets systémiques à long terme, par voie cutanée | 4200 mg/kg de poids corporel/jour |
| Effets systémiques à long terme, par inhalation | 2 mg/m³ |
| **DNEL/DMEL (Population générale)** | |
| Effets systémiques à long terme, par voie orale | 0,42 mg/kg de poids corporel/jour |
| Effets systémiques à long terme, par inhalation | 0,5 mg/m³ |
| Effets systémiques à long terme, par voie cutanée | 2100 mg/kg de poids corporel/jour |
| **PNEC (Eau)** | |
| PNEC eau (eau douce) | 2,85 mg/l |
| PNEC eau (eau de mer) | 0,29 mg/l |
| PNEC eau (intermittente, eau douce) | 0,79 mg/l |
| PNEC eau (intermittente, eau de mer) | 0,079 mg/l |
| **PNEC (Sédiment)** | |
| PNEC sédiment (eau douce) | 87,175 mg/kg poids sec |
| PNEC sédiment (eau de mer) | 8,7175 mg/kg poids sec |
| **PNEC (Sol)** | |
| PNEC sol | 0,2 mg/kg poids sec |
| **PNEC (STP)** | |
| PNEC station d'épuration | 58.2 mg/l |

#### 8.1.5. Contrôle par bandes

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles d'ingénierie appropriés

**Contrôles d'ingénierie appropriés :**
Des fontaines oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.
Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipement de protection individuelle

**Symbole(s) d'équipement de protection individuelle :**



#### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

**Protection des yeux :**
Lunettes de sécurité avec protections latérales. Lunettes de sécurité

| Protection des yeux | | | |
|---|---|---|---|
| **Type** | **Domaine d'application** | **Caractéristiques** | **Norme** |
| Lunettes de sécurité | | | EN 166 |

#### 8.2.2.2. Protection de la peau

**Protection de la peau et du corps :**
Porter des vêtements de protection appropriés

**Protection des mains :**
Gants de protection

| Protection des mains | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Type** | **Matériau** | **Perméation** | **Épaisseur (mm)** | **Pénétration** | **Norme** |
| | Latex | 6 (> 480 minutes) | | | EN ISO 374 |

#### 8.2.2.3. Protection respiratoire

**Protection respiratoire :**
Aucun équipement de protection respiratoire spécial n'est recommandé dans des conditions normales d'utilisation avec une ventilation adéquate

##### 8.2.2.4. Dangers thermiques

Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 8.2.3. Contrôles de l'exposition environnementale

**Contrôles de l'exposition environnementale :**
Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|---|
| État physique | : Solide |
| Apparence | : Microgranulaire. |
| Couleur | : brun clair. |
| Odeur | : Inodore. |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : 6 (5 – 7) |
| Solution de pH | : 1 % |
| Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : > 225.4 °C |
| Point de congélation | : Non applicable |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : 362 °C (Méthode UE A.16) |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Non inflammable. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |

| | |
|---|---|
| Densité de vapeur relative à 20°C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 1618 Type : 'densité relative' Temp. : 20 °C |
| Densité | : 770 kg/m³ Type : 'densité apparente' |
| Solubilité | : Soluble dans l'eau.<br>Eau : 558.16 g/l 20°C |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | : -4.6 |
| Viscosité cinématique | : Non applicable |
| Viscosité dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif. |
| Propriétés comburantes | : Non comburant. |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |

### 9.2. Autres informations

Aucune information supplémentaire disponible

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

La substance présente une faible réactivité chimique.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter le contact avec l'humidité. Éviter les températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune connue.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion : dégagement de gaz/vapeurs (hautement) toxiques. Oxydes d'azote.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

| | |
|---|---|
| Toxicité aiguë (orale) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (cutanée) | : Non classé |
| Toxicité aiguë (par inhalation) | : Non classé |

| Fe-EDTA 13% (54959-35-2) | |
|---|---|
| DL50 orale rat | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : femelle, Ligne directrice : OCDE Ligne directrice 423 (Toxicité orale aiguë - Méthode de la classe de toxicité aiguë), Ligne directrice : Méthode UE B.1 tris (Toxicité orale aiguë - Méthode de la classe de toxicité aiguë), Ligne directrice : EPA OPPTS 870.1100 (Toxicité orale aiguë), Ligne directrice : autre : |
| DL50 cutanée rat | > 2000 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : OCDE Ligne directrice 402 (Toxicité cutanée aiguë), Ligne directrice : Méthode UE B.3 (Toxicité aiguë (cutanée)), Remarques sur les résultats : autre : |
| CL50 Inhalation - Rat | > 2,75 mg/l air Animal : rat, Ligne directrice : OCDE Ligne directrice 403 (Toxicité aiguë par inhalation), Ligne directrice : Méthode UE B.2 (Toxicité aiguë (par inhalation)), Remarques sur les résultats : autre : |

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé pH
: 6 (5 – 7)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé pH
: 6 (5 – 7)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

| Fe-EDTA 13% (54959-35-2) | |
|---|---|
| NOAEL (animal/mâle, F0/P) | 500 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Sexe de l'animal : mâle, Ligne directrice : OCDE Ligne directrice 422 (Étude de toxicité à doses répétées combinée avec un test de dépistage de la toxicité pour la reproduction/le développement) |

STOT-exposition unique : Non classé
STOT-exposition répétée : Non classé

| Fe-EDTA 13% (54959-35-2) | |
|---|---|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 500 mg/kg de poids corporel Animal : rat, Ligne directrice : OCDE Ligne directrice 408 (Étude de toxicité orale à doses répétées de 90 jours chez les rongeurs) |

Danger par aspiration : Non classé

| Fe-EDTA 13% (54959-35-2) | |
|---|---|
| Viscosité cinématique | Non applicable |

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écologie - général : Le produit n'est pas considéré comme nocif pour les organismes aquatiques ni comme provoquant des effets néfastes à long terme sur l'environnement.
Dangereux pour le milieu aquatique, à court terme (aigu) : Non classé
Dangereux pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

| Fe-EDTA 13% (54959-35-2) | |
|---|---|
| CL50 - Poisson [1] | > 100 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Oncorhynchus mykiss (ancien nom : Salmo gairdneri) |
| CE50 - Crustacés [1] | 100,9 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna |
| CE50 72h - Algues [1] | > 87,3 mg/l (Extrapolation FeNa-EDTA) |
| LOEC (chronique) | 50 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna Durée : '21 j' |
| NOEC (chronique) | 25 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Daphnia magna Durée : '21 j' |
| NOEC chronique poisson | ≥ 25,7 mg/l Organismes d'essai (espèces) : Danio rerio (ancien nom : Brachydanio rerio) Durée : '35 j' |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

| Fe-EDTA 13% (54959-35-2) | |
|---|---|
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) | -4,6 |

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune information supplémentaire disponible

### 12.6. Autres effets nocifs

Aucune information supplémentaire disponible

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Éliminer les matériaux contaminés conformément aux réglementations en vigueur.
Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux instructions de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément à l'ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

### 14.1 Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

### 14.2. Nom d'expédition ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

**IMDG**
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

**IATA**
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

**ADN**
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

**RID**
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non

Autres informations : Aucune information supplémentaire disponible

### 14.6. Précautions spéciales utilisateur

**Transport terrestre**
Aucune donnée disponible

**Transport maritime**
Aucune donnée disponible

**Transport aérien**
Aucune donnée disponible

**Transport voies navigables int.**
Aucune donnée disponible

**Transport ferroviaire**
Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au code IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

#### 15.1.1. Réglementations de l'UE

**Annexe XVII du REACH (liste des restrictions)** Non listé à l'annexe XVII du REACH

**Annexe XIV du REACH (liste d'autorisation)**

Non listé à l'annexe XIV du REACH (liste d'autorisation)

**Liste REACH (SVHC)**

Non listé sur la liste des substances candidates du REACH

**Règlement PIC (Consentement préalable en connaissance de cause)** Non listé sur la liste PIC (Règlement UE 649/2012)

**Règlement POP (Polluants organiques persistants)**

Non répertorié sur la liste POP (Règlement UE 2019/1021)

**Règlement sur l'ozone (1005/2009)**

Non listé sur la liste d'appauvrissement de l'ozone (Règlement UE 1005/2009)

**Règlement sur les précurseurs d'explosifs (2019/1148)**

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs)

**Règlement sur les précurseurs de drogues (273/2004)** Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

#### 15.1.2. Réglementations nationales

Aucune information supplémentaire disponible

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour la substance ou le mélange par le fournisseur. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

**Indication des modifications :**

Révision complète de la fiche de données de sécurité.

| Abréviations et acronymes : | |
|---|---|
| CLP | CLP = Règlement sur la classification, l'étiquetage et l'emballage ; Règlement (CE) n° 1272/2008 |
| FDS | FDS = Fiche de Données de Sécurité |
| REACH | REACH = Règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des sub |
| DMEL | DMEL = Dose minimale avec effet dérivé |
| DNEL | DNEL = Dose sans effet dérivée |
| CE50 | Concentration efficace médiane |
| CL50 | Concentration létale médiane |
| DL50 | Dose létale médiane |
| PNEC | PNEC = Concentration prévisible sans effet |
| STP | Station d'épuration des eaux usées |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route |
| ATE | Estimation de la toxicité aiguë |
| BCF | Facteur de bioconcentration |
| BLV | Valeur limite biologique |
| DBO | Demande biochimique en oxygène (DBO) |
| DCO | Demande chimique en oxygène (DCO) |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne |
| EN | Norme européenne |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| IATA | Association du transport aérien international |
| IMDG | Marchandises dangereuses maritimes internationales |
| LOAEL | Niveau le plus bas d'effet indésirable observé |
| NOAEC | Concentration sans effet indésirable observé |
| NOAEL | Niveau sans effet indésirable observé |
| NOEC | Concentration sans effet observé |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| VLE | Valeur limite d'exposition professionnelle |
| PBT | Persistant, bioaccumulable, toxique |
| RID | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses |
| ThOD | Demande théorique en oxygène (ThOD) |
| TLM | Limite de tolérance médiane |
| COV | Composés organiques volatils |
| N° CAS | Numéro du Chemical Abstract Service |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs |

| Abréviations et acronymes : | |
|---|---|
| vPvB | zPzB = Très persistant et très bioaccumulable |
| ED | Propriétés de perturbation endocrinienne |

Sources de données : Site web de l'ECHA : Informations sur les substances enregistrées
Handbook of Chemistry and Physics CRC Press Inc
Fournisseurs d'informations
Base de données BIG.

Autres informations : EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues de sources que nous estimons fiables. Cependant, ces informations sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manipulation, de stockage, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent être hors de notre connaissance. Pour cette raison et d'autres, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité en cas de perte, de dommage ou de dépense découlant de ou liée de quelque manière que ce soit à la manipulation, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été préparée et ne doit être utilisée que pour ce produit. Si le produit est utilisé comme composant dans un autre produit, les informations de cette FDS peuvent ne pas être applicables.

Fiche de Données de Sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement à des fins de santé, de sécurité et d'exigences environnementales. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une propriété spécifique du produit.